

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 1 (1973)

DOI: 10.11588/fr.2001.2.46969

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

dem Cottage zur Lady zu machen, und die später die Vertraute der Königin von Neapel und beider Sizilien werden sollte, hatten bislang im Vordergrund des Interesses von Emmas Biographen gestanden.

Nach der sehr aufschlußreichen Ausstellung zur Sammlungsleidenschaft und wissenschaftlichen Tätigkeit von Hamilton, die 1996 im British Museum in London stattfand, kommt Ittershagens Publikation zur rechten Zeit, um der Person Emmas einen Platz in der europäischen Kultur des 18. Jhs. einzuräumen, der ihr zusteht und der sich nicht allein auf oberflächliche Betrachtung einer erotischen Schönheit ihrer Zeit beschränken kann.

Ittershagens Untersuchung macht deutlich, daß es Dank der wissenschaftlichen Aufarbeitung des umfangreichen Materials möglich ist, die kreative Kraft einer begabten Frau ihrer Zeit von allen herkömmlichen Klischees freizulegen. Ein reicher Abbildungsteil sowie ein Anhang vervollständigen die Untersuchung von Ittershagen. Von besonderem Interesse ist die Aufstellung der Manuskripte und Bestands- bzw. Auktionskataloge zu den Kunstsammlungen Sir William Hamiltons sowie das sehr komplette Literatur- und Quellenverzeichnis.

Ulrich LEBEN, Paris

Angela TAEGER, *Intime Machtverhältnisse. Moralstrafrecht und administrative Kontrolle der Sexualität im ausgehenden Ancien Régime*, München (Oldenbourg) 1999, 179 p. (Ancien Régime, Aufklärung und Revolution, 31).

Comment rendre compte et expliquer le *Sonderweg* français en matière de délinquance sexuelle? Alors que la législation prussienne («Allgemeines Landrecht» de 1794, «Strafgesetzbuch» de 1851) fait à l'Etat un devoir d'agir dans le domaine des mœurs (*Sittlichkeit*), le Code civil de 1810 place l'acte sexuellement immoral en-dehors de la sphère du droit public; il ne relève que de la conscience. La loi ne punit pas celui qui commet une action contraire aux mœurs, ni celui qui s'associe volontairement à une telle action commise par un tiers, avec la réserve néanmoins de la protection des mineurs, de l'usage de la violence et du délit d'outrage public aux bonnes mœurs. L'ouvrage se limite à l'homosexualité masculine, appelée traditionnellement sodomie, avant que le terme de pédérastie n'apparaisse vers les années 1770. Comment passe-t-on de la répression cruelle du bûcher à la législation révolutionnaire qui ignore la distinction entre homo- et hétérosexualité? Quelles sont les causes de cette dépénalisation? En toile de fond sont évoqués les travaux de N. Elias, ceux de G. Oestreich sur la *Sozialdisziplinierung* et l'intériorisation de nouveaux habitus; les thèses de M. Foucault sont évidemment longuement rappelées et utilisées (p. 127–134).

La sodomie ou bougrerie et la bestialité sont condamnées dans l'Empire romain. Le Moyen âge chrétien impose la peine du feu. L'ouvrage rappelle la législation française depuis Charlemagne et les prescriptions des coutumes. L'Ordonnance criminelle de 1670 ne mentionne pas *expressis verbis* la sodomie dans la liste des cas royaux; elle ressortit néanmoins aux «autres cas expliqués par nos Ordonnances & Reglemens» et est de la compétence de la nouvelle institution de la lieutenance de police de Paris, créée en 1667. La répression d'un crime contre Dieu, assimilé à l'hérésie, se sécularise et passe dans les mains du pouvoir absolutiste. Elle est à la fois une affaire de législation et une affaire de pratique, avec un fossé qui ne cesse de s'approfondir entre le droit et son exécution. Le droit, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, ne change pas. Jousse comme Muyart de Vouglans continuent à prescrire la peine du feu contre un «crime contre nature, parce qu'il tend à violer les règles prescrites par la nature pour la génération». Les auteurs mentionnent aussi les conséquences démographiques de l'homosexualité dans «l'ordre public et économique du gouvernement». En 1750, deux ouvriers, Diot et Lenoir sont livrés au bûcher pour faire un exemple, nous dit Barbier qui par ailleurs indique que «ce crime devient très commun» dans tous les milieux et qu'il a ses lieux de rencontre.

Si commun que les archives de la police parisienne regorgent d'affaires de sodomie: 234 cas en 1749, 700 en 1784, 40 000 entre 1700 et 1780; mais il n'y eut que 45 embastillés et seulement 9 vrais procès dont 5 aboutirent à des condamnations à mort. La répression de l'homosexualité par la police parisienne relève du lieutenant général de police, dont la succession est rappelée, du premier, La Reynie aux pénultième et dernier, Lenoir et Thiroux de Crosne. Sous eux œuvre un inspecteur; l'ouvrage présente trois d'entre eux, Simonnet qui fut recruté par Marc-René de Voyer d'Argenson, Framboisier au temps du lieutenant général Feydeau de Marville, Noël sous Lenoir. De 18 heures à 3 heures du matin, les patrouilles sillonnent les rues de Paris, visitent les cafés et autres hébergements; tout un monde de mouches, de délateurs recrutés dans le milieu homosexuel, de provocateurs sert d'auxiliaire. Une réunion hebdomadaire chez le lieutenant de police et un rapport chiffré mensuel font périodiquement le point d'un crime qui est traité par la police comme tous les autres crimes et qui a donc perdu son profil dramatique pour n'être plus qu'une variante sexuelle certes condamnable.

L'ouvrage ne répond que partiellement à son projet d'expliquer cette sorte de démission des instances judiciaires, alors que la législation est inchangée et que le *Polizeistaat* se renforce. Faut-il invoquer le rôle des philosophes? Les lumières sont ambivalentes: Montesquieu maintient que la sodomie est un crime à proscrire, mais que la peine du feu est un acte de tyrannie; Beccaria sépare le droit et la morale et les peines ne doivent pas ressortir à la seconde mais viser l'efficacité. Rousseau exprime son dégoût, mais prêche la tolérance. Voltaire préconise le voile de l'oubli plutôt que les flammes. Pour tous la sodomie demeure un crime qu'ils stigmatisent, mais pour lequel ils demandent un système de sanction rationnel et humain. L'esprit du temps et le roman libertin font de la volupté sexuelle une composante du bonheur; mais seul Sade s'empporte contre le diktat de l'hétérosexualité et fait l'apologie de la sodomie, besoin naturel de l'homme. Parallèlement à l'évolution des mentalités envers l'homosexualité, il faut alléguer l'intelligence politique des responsables de la police dans la pratique de leur fonction. Robert Mandrou, non cité dans la bibliographie, avait magistralement fait la démonstration dans sa thèse de la dépénalisation du crime de sorcellerie en suivant les évolutions des mentalités judiciaires au XVII^e siècle. Un processus de nature semblable semble en marche au siècle suivant, alors que la police est de plus en plus efficace. La législation de la Révolution française est un aboutissement: pour la première fois depuis l'Empire romain, l'homosexualité n'est plus susceptible de sanctions légales. Quant à savoir quels rapports de puissance productifs (*produktive Machtverhältnisse*) ont amené en France à un droit pénal en matière sexuelle aussi libéral, si la question est clairement posée (p. 7), la réponse n'apparaît pas totalement évidente.

Claude MICHAUD, Paris

Adolf ROHR, Philipp Albert Stapfer. Eine Biographie. Im alten Bern vom Ancien régime zur Revolution (1766–1798). Bern (Peter Lang) 1998, VIII–381 S.

Mit dieser Biographie des am 14. September 1766 in Bern geborenen und am 27. März 1840 in Paris verstorbenen Theologen und helvetischen Politikers liegt nach dem erstmals 1887 und 1902 erweiterten erschienenen »Lebens- und Kulturbild« von Rudolf Luginbühl ein neuer Versuch vor, den bedeutenden Theologen, Philosophen und Bildungsreformer Philipp Albert Stapfer zu würdigen. Das Erscheinungsdatum 1998 ist kein Zufall, denn 1798 begann mit der Helvetischen Revolution und der dann konstituierten Helvetischen Republik die praktische Hauptwirkungszeit Stapfers als helvetischer Minister der Künste und Wissenschaften. Zugleich gedenkt der durch die Revolution hervorgebrachte Kanton Aargau seines Entstehens und einer seiner Gründergestalten.

Schon von der traditionellen schweizerischen Geschichtsschreibung, die sich durch eine harmonisierende Darstellung des *Ancien régime* und die entschiedene Ablehnung der Hel-